



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 septembre 2025

Commune de
VAL-DU-FABY

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20h00 à la salle de la mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, Maire, le 18 septembre 2025 en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS : Mesdames : BAUMANN Joëlle, COMTE Geneviève, EDWINS Emanwela, FAVRY Simone, FREMONT Marie, SCHREYS Colette; Messieurs : CHANAUD Anthony, DEGUELLE Philippe, DIEM Gérard, ELOY Alain, HEIGL Emil, LABERTY Gilles, MALET Didier, ESPERCE Alain, BENNAVAIL Georges

EXCUSES : RANTRUA Audrey, DUCEAU Helen, Kévin THIRION

PROCURATIONS : Néant

Ordre du jour

1. Le rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'eau et d'assainissement sur Fa et Rouvenac
2. Modification des compétences Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) sur le fleuve Aude
3. Nomination de noms de rue et de chemin
4. Décision modificative sur la M57
5. Affectation de résultat M4
6. Versement d'une subvention exceptionnelle à Aude solidarité suite à l'incendie des Corbières
7. Achat à l'euro symbolique de la parcelle A2017 à Fa (Rue de la batteuse)

Questions diverses

Secrétaire de séance : Marie FREMONT

Ouverture du Conseil Municipal à 20h05. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, sous la présidence de M. Anthony CHANAUD, Maire.

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 4 juin 2025. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point 8 (n°2025-S4-D8) :

8. Demande de subvention complémentaire pour la rénovation énergétique du foyer de Fa au Conseil Départemental 11. La demande de modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

1. Le rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'eau et d'assainissement sur Fa et Rouvenac

n°2025-S4-D1

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation de rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et également d'assainissement collectif réalisé par l'intégration des données sur SISPEA (système d'information des services publics d'eau et d'assainissement de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement). Il donne ensuite la parole à D.MALET, 1^{er} adjoint en charge de l'eau et l'assainissement.

Pour notre commune nouvelle, quatre rapports sont créés pour les deux réseaux distincts des anciennes communes de Fa et de Rouvenac et la distinction entre l'eau potable et l'assainissement collectif.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Approuvé à l'unanimité.

2. Modification des compétences Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) sur le fleuve Aude

n°2025-S4-D2

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'adhésion de la Communauté de communes des Pyrénées Audoises pour la compétence optionnelle "gestion de la partie domaniale du fleuve Aude" au SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Aude à compter du 1er Janvier 2026. Approuvé à l'unanimité.

3. Nomination de noms de rue et de chemin

n°2025-S4-D3

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que la Commune procède à l'adressage de toutes les voies communales pour améliorer notamment l'intervention des secours et l'acheminement du courrier conformément à la loi. C'est une obligation pour toutes les communes.

Il est décidé de nommer le chemin qui fait face au chemin de Luzenac et qui monte de l'autre côté de la RD12 sur Fa, le "Chemin à la rengo". Les personnes vivant sur ce chemin ont été consultées, le nom « à la rengo » est le seul utilisé aujourd'hui. D'autre part, la rue à Rouvenac qui part en escalier de la rue de la mairie au chemin de Camières doit

également être nommée, il est proposé qu'elle devienne "Rue Edgar Faure" en référence à cet illustre homme politique, président du conseil et ministre sous la IVème République qui a eu un lien avec Rouvenac par son père. Approuvé à l'unanimité.

4. Décision modificative sur la M57

n°2025-S4-D4

Suite à une demande du Service de Gestion Comptable de Limoux il a été rectifié des montants sur le budget principal M57 2025 en raison d'une erreur matérielle. Il a donc été décidé de transférer 405 844.41€ du chapitre 1321 au chapitre 1068 et reprendre au chapitre 002 la somme de 414 577,73€. L'affection de résultat en est donc également modifiée. Approuvé à l'unanimité.

5. Affectation de résultat M4

n°2025-S4-D5

Pour l'affectation de résultat du budget photovoltaïque M4, il est nécessaire de reprendre le résultat de fonctionnement de 2024 de - 10 070.78 € et le solde positif d'investissement de 1 687.13 € et de les reporter au 002 sur le budget M4 de 2025. Approuvé à l'unanimité.

6. Versement d'une subvention exceptionnelle à Aude Solidarité suite à l'incendie des Corbières

n°2025-S4-D6

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le terrible incendie des Corbières début août 2025. Il propose au Conseil de verser une subvention exceptionnelle de 1 000€ à l'association Aude Solidarité placée sous l'égide du département pour venir en aide aux habitants et communes sinistrés au nom de la solidarité. Approuvé à l'unanimité.

7. Achat à l'euro symbolique de la parcelle A2017 à Fa (Rue de la batteuse)

n°2025-S4-D7

Monsieur le Maire expose la problématique de la rue de la Batteuse à Fa qui appartient en partie à des privés : lors de la vente de la maison attenante à la Parcelle A2017 à Fa d'une surface de 51m² et située au 6 Rue de la batteuse, nous avons proposé aux nouveaux acheteurs de la céder à l'euro symbolique afin que cette partie devienne publique, ce qu'ils ont accepté. L'ensemble des parcelles qui compose la rue permettrait de posséder tout le passage qui est utilisé comme voie publique et de régulariser cette situation. Pour l'établissement de cet acte administratif, Monsieur le Maire propose de faire appel à la société Cathar'Acte. La commune prendra en charge les frais d'actes. Approuvé à l'unanimité.

8. Demande de subvention complémentaire pour la rénovation énergétique du foyer de Fa au Conseil Départemental 11

n°2025-S4-D8

Monsieur le Maire expose le souhait de demander une subvention de 20% en plus au conseil départemental pour la rénovation énergétique du foyer de Fa. Pour rappel une demande a été faite en début d'année au Fonds vert (Etat) pour l'attribution d'une subvention de 60%. Le projet total HT est de 39 749.60€, la demande de subvention s'élèverait donc à 7 949.92 €. Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

- Monsieur le Maire évoque la décision de la Communauté des Communes (CCPA) de créer un service technique intercommunal pour aider les communes à gérer la compétence eau et d'assainissement. Ce service pourrait fonctionner sous forme de convention entre la CCPA et les Communes à différents niveaux. Le Conseil municipal devra se prononcer. Monsieur le Maire expose également l'idée d'un syndicat des eaux entre St Jean de Paracol et Val-Du-Faby pour mutualiser le puits départemental situé à St Jean.
- M. Eloy évoque l'idée d'apporter l'eau de la Tuilerie vers Toziels pour éviter les problèmes récurrents de surpresseur, il est avancé les problèmes de pressions à la Tuilerie.
- Monsieur le Maire aborde le sujet du verger collectif de Fa : 2 personnes sont intéressées pour louer une partie de ce verger en deux potagers d'agrément. Il faudrait donc diviser la parcelle en deux potagers d'agrément, et conserver une partie en verger communal. Les jardins d'agrément feront environ 200m² et le reste demeurera communal. Le loyer sera de 50 euros annuels avec des clauses restrictives (culture bio, obligation d'entretien, préservation et entretien des plantations existantes, aucune construction ou abri de jardin possible car zone inondable, pose d'une clôture commune accordée). Les baux seront de 3 ans renouvelables.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de Mr et Mme Chaynes concernant le chemin qui mène vers le puits de Fa et les jardins. Un RDV lui a été proposé.
- Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la proposition de vente du terrain 329C76 à Rouvenac et rappelle l'historique. Depuis aucune offre n'avait abouti et cette année 3 propositions d'achat semblent sérieuses. Selon l'information donnée par une élue du conseil, il semblerait qu'un des acquéreurs potentiels se retire du projet ; nous attendons un écrit officiel de sa part. Pour les 2 autres personnes, il leur sera demandé de fournir une lettre de motivation exposant leur projet. A partir de ces données, le Conseil prendra une décision

prochainement afin de déterminer à qui le terrain sera vendu en fonction du projet.

- Monsieur le Maire expose la problématique d'une caravane déposée illégalement sur un terrain en bord de Faby, il a été demandé au propriétaire de l'enlever sous 15 jours ; en cas de non-respect de cette obligation, la DDTM devra intervenir.
- Monsieur Deguelle demande des informations sur l'obligation légale de débroussaillement et note les manquements de certaines règles en la matière par la population. Il est proposé de mettre en place une communication. Il est proposé d'identifier les zonages les plus problématiques sur Fa, Rouvenac et les hameaux.
- Monsieur Esperce demande où en est la procédure concernant la maison appartenant à la famille Taylor ; procédure d'abandon manifeste en cours, des pistes de vente sont à l'étude par le notaire et l'agent immobilier.
- Monsieur le Maire précise que suite au vol du panneau d'entrée de Rouvenac coté St Jean de Paracol, un nouveau panneau sera financé et placé par le Département, la commande est en cours.
- Monsieur Esperce informe le Conseil de 2 cambriolages à La Tuilerie.
- Messieurs Diem et Bennavail informent l'assemblée d'un changement de serrure à prévoir au foyer de Rouvenac.
- Monsieur le Maire présente au Conseil la problématique des clôtures posées par Mme Obrecht sur Rouvenac sur des terrains communaux et privés. Suite à une Lettre recommandée, envoyée par la mairie et les propriétaires concernés en mai 2025, restée sans réponse, nous avons missionné un huissier afin de dresser un procès-verbal. Cette situation nécessiterait la saisine d'un avocat. Les problèmes de chèvres et moutons divagants sont récurrents depuis plusieurs années.
- Monsieur le Maire informe de la suite concernant le don par Mr Laffitte de la maison avec sa grange appartenant autrefois à Paul Fournier. Monsieur Gérard Diem, adjoint s'est chargé de procéder au nettoyage du jardin. Monsieur le Maire rappelle à toutes fins utiles que cette acquisition était indispensable dans la mesure où le bien présente un risque sur la voie publique si aucun travaux de sécurisation n'est réalisé. Cette action permet d'éviter à la collectivité des frais plus importants dans le futur.
- Monsieur Laberty expose la situation à l'église de Sauzils et la réfection et mise aux normes électriques obligatoires en 2026. Les travaux vont être réalisés.
- Monsieur le Maire présente les vérifications électriques faites sur les bâtiments communaux. Ces vérifications doivent être également réalisées sur les installations d'eau et d'assainissement.

La séance est levée à 22h15.

Vu pour être affichée le 9 octobre 2025 conformément aux prescriptions de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Anthony CHANAUD